

# M\_LIGNCRE

## « Lignes de crédit – Hors bilan »

*Décembre 2014*

### Présentation

Le tableau M\_LIGNCRE recense mensuellement les lignes de crédit (hors bilan).

### Contenu

Le tableau 1 concerne les opérations avec les résidents.

Le tableau 2 concerne les opérations avec les non-résidents EMUM et les non-résidents non EMUM.

### Ligne

Elle recense les lignes de crédit (hors bilan) c'est-à-dire les facilités de crédit non tirées, telles que définies dans la directive 2006/46/CE. Les lignes de crédit englobent tous les contrats enregistrés en hors-bilan, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet de tirages à l'exception des engagements douteux.

### Colonnes

Les agents contreparties sont ventilés en onze catégories pour les résidents (banques centrales, établissements de crédit et assimilés, OPC monétaires, sociétés non financières, sociétés d'assurance et fonds de pension, administrations centrales, administrations publiques locales, administrations publiques de sécurité sociale, ménages et ISBLSM, OPC non monétaires, clientèle financière hors OPC), douze pour les non-résidents (établissements de crédit et banques centrales confondus; sociétés d'assurance et États fédérés séparés).

### Règles de remise

#### Établissements remettants

Les établissements de crédit et assimilés (y compris les succursales d'établissements ayant leur siège dans un État de l'Espace économique européen (EEE)), les sociétés de financement, la Caisse de dépôts et consignations et les émetteurs de monnaie électronique assujettis à la remise d'informations à des fins de statistiques monétaires (i.e. remettants mensuels).

#### Territorialité

Un document est établi pour la zone d'activité France.

#### Monnaie

Document établi en euros pour leurs opérations en euros et document établi en contre-valeur euros pour leurs opérations en devises, toutes devises réunies.

#### Périodicité

Remise mensuelle